

## LA RECEPCIÓN DEL *CONCILIO VATICANO II* DE LA TEOLOGÍA SOBRE EL ECUMENISMO DEL PADRE YVES MARIE CONGAR Y ALGUNOS ASPECTOS DEL DEBATE TEOLÓGICO QUE SOBREVINO

Thibault DE PONTBRIAND

Recibido el 19 de diciembre de 2016. Aceptado el 03 de marzo de 2017.

### RESUMEN

El padre Congar escribió en 1937 su libro *Chrétien désunis* (*Cristianos desunidos*), con el cual abría una fase nueva en la investigación teológica acerca del ecumenismo, luego añadió un complemento en 1964 con *Chrétien en dialogue* (*Cristianos en diálogo*). En este tiempo, la pregunta era saber cuál era el lugar teológico de los cristianos afuera de la Iglesia Católica, pero también de “los grupos cristianos disidentes”.

El padre Congar elaboró una teología de “los elementos de Iglesia” por los cuales los cristianos son incorporados a la Iglesia y, además, definen la consistencia, el ser de las iglesias particulares. De hecho, la gran pregunta es saber dónde está la Iglesia de Cristo, la única y santa, de la cual confesamos la existencia en el *Credo*. Para Congar, estos *elementos* son los que estructuran la Iglesia y le dan la característica de ser o no una Iglesia y también de ser *la* Iglesia. Es entonces a partir de estos elementos que, paso a paso, se puede deducir el lugar particular y único de la Iglesia católica en el mundo cristiano y, cómo esta Iglesia comprende su relación a las demás iglesias y comunidades cristianas. El camino ecuménico consiste en restaurar la unidad perdida de los cristianos: eso pasa por el regreso a la única Iglesia de Dios, tal cual la fundó Cristo.

**Palabras clave:** Congar, ecumenismo, elementos de Iglesia, *subsistit in*, Concilio Vaticano II.

**THE RECEPTION BY THE SECOND COUNCIL OF VATICAN OF FATHER  
YVES MARIE CONGAR'S ECUMENISM THEOLOGY AND SOME  
ASPECTS OF THE THEOLOGICAL DEBATE THAT ENSUED**

**ABSTRACT**

Father Congar wrote in 1937 his book *Chrétien désunis (Disunited Christians)*, which opened a new phase in theological research on ecumenism. He completed it in 1964 with *Chrétien en dialogue (Christians in dialogue)*. It was at this time to ask what theological place had, outside the Catholic Church, the Christians but also what he calls "the dissidents christian groups."

Congar develop a theology of the "elements of the church" by which Christians are incorporated into the Church and which define the consistency, the being of the particular churches. The big question is, in fact: where is the Church of Christ, the unique, one and holy existence, the one we confess in the Creed? For Congar, these are the elements that structure the church and make it or not a church and even make it *the* Church. It is from these elements that we can gradually deduce the special and unique position of the Catholic Church in the christian world and how this same Church understands its relationship to other churches and christian communities. The ecumenical journey is to regain the lost unity of Christians: it goes through the return to the one Church of God as it was founded by Christ.

**Keyword:** Congar, ecumenism, elements of the Church, *subsistit in*, Second Council of Vatican

## LA RECEPTION PAR LE CONCILE VATICAN II DE LA THEOLOGIE SUR L'ECUMENIQUE DU PERE YVES MARIE CONGAR ET QUELQUES ASPECTS DU DEBAT THEOLOGIQUE QUI S'EN SUIVIT

### RESUME

Le Père Congar écrivit en 1937 son livre *Chrétiens désunis*, qui ouvrait une nouvelle phase dans la recherche théologique sur l'œcuménisme. Il le compléta en 1964 par *Chrétiens en dialogue*. Il s'agissait à cette époque de se demander quelle place théologique avaient les chrétiens hors de l'Eglise catholique mais aussi ce qu'il appelle «les groupes chrétiens dissidents». Le père Congar élabore une théologie des «éléments d'Eglise» par lesquels les chrétiens sont incorporés à l'Eglise et qui définissent la consistance, l'être des églises. Car la grande question est de savoir où est l'Eglise du Christ, l'unique, une et sainte dont nous confessons l'existence dans le *Credo*. Pour Congar, ce sont ces éléments qui structurent l'Eglise et lui donnent d'être ou non une Eglise et même d'être l'Eglise. C'est donc à partir de ces éléments que petit à petit se déduit la place particulière et unique de l'Eglise catholique dans le monde chrétien et comment cette même Eglise comprend sa relation aux autres églises et communauté chrétiennes. Le chemin œcuménique est de retrouver l'unité perdue des chrétiens : il passe par le retour à l'unique Eglise de Dieu telle qu'elle fut fondée par le Christ.

**Paroles clef:** Congar, œcuménisme, éléments d'Eglise, *subsistit in*, Concile Vatican II

## 1. Introduction

Lors de la première moitié du XXème siècle, la question œcuménique fit l'objet de larges études. Le père Yves Marie Congar, des Frères Prêcheurs, fut l'un de ses plus éminents représentants. Il est très significatif de constater que bien des points de son œuvre furent repris par l'Eglise Catholique, spécifiquement dans les documents élaborés par le second Concile du Vatican. Le décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*<sup>1</sup> traite de l'Eglise catholique en relation avec les autres églises séparées d'elle. Ce texte est une nouveauté dans le magistère de l'Eglise puisque pour la première fois, l'Eglise élaborait une théologie officielle de l'œcuménisme. Le problème qui se présentait alors était de savoir le statut de ceux qu'alors, l'Eglise appelait les schismatiques, les hérétiques, les dissidents... Ces termes, pour justes qu'ils sont, ne permettaient pas de comprendre en profondeur la place des chrétiens et des églises séparées de Rome dans l'Eglise et plus amplement dans l'histoire du salut. Ces désignations rendaient aussi le dialogue œcuménique difficile étant donné l'a priori négatif qu'ils portent.

Il semble que le problème se posait ainsi lors du Concile Vatican II: selon la foi de l'Eglise Catholique, il ne fait pas de doute que «unique est l'Eglise fondée par le Christ Seigneur, alors que nombreuses sont les communautés chrétiennes qui se présentent aux hommes comme l'héritage de Jésus Christ.» (UR 1) La question œcuménique cherche donc à traiter de l'existence dans l'histoire d'une communauté visible, l'Eglise une et unique, voulue et fondée par Jésus comme sacrement universel de salut, en relation de laquelle les hommes sont sauvés. La prière de Jésus la veille de sa passion nous fait entrer dans l'intention divine d'un seul peuple uni par une seule foi, dans l'amour d'un seul Père. Aussi les divisions entre les chrétiens sont-elles une contradiction face à la volonté de Dieu que

---

<sup>1</sup> En adelante UR.

ressentent fortement les chrétiens eux-mêmes. «Presque tous, toutefois, même si de manières différentes, désirent une Eglise de Dieu unique et visible.» (UR.1) Cette dimension visible, sociologique<sup>2</sup>, s'exprime par l'institution des Douze qui furent envoyés par toute la terre annoncer le royaume de Dieu (Mt 28, 18-20) et élaboré théologiquement par saint Paul dans la notion de Corps<sup>3</sup> pour désigner le nouveau Peuple de Dieu.

La première question œcuménique sera donc de se demander où est cette Eglise de Dieu. Il faut se poser cette question pour deux raisons. La première, parce qu'elle regarde «l'être de l'Eglise» : qu'est-elle ? Et comment se réalise-t-elle ? La seconde parce que chaque église se désigne comme l'unique vraie église du Christ<sup>4</sup>. Cette question précède le comment de l'œcuménisme. Car l'œcuménisme du Concile Vatican II et du magistère catholique vise la promotion de «la restauration de l'unité entre tous les chrétiens (...) vu que, unique est l'Eglise fondée par le Christ Seigneur.» (UR 1)<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> Au début du XXème siècle, la dimension institutionnelle même du côté des communautés protestantes subsistait vaille que vaille. Il semble qu'aujourd'hui, dans le pullulement des «sectes évangéliques», cette dimension visible n'ait plus aucune importance. Seule compte la Bible et la foi. Une telle situation rend très improbable (à vue humaine) l'idée d'une unité visible entre les chrétiens.

<sup>3</sup> Cf. Eph 4,11-13 : «Le Christ a donné aux uns d'être Apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs ou docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ, au terme de laquelle, nous devons parvenir tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ.»

<sup>4</sup> Cf. la position officielle du Synode des évêques de l'Eglise Orthodoxe Russe du 14 Août 2000 : «le Sacré Synode de l'Eglise Orthodoxe Grecque refuse de considérer l'Eglise catholique «sœur» de l'Eglise Orthodoxe, comme l'affirme le document de Balamand de la commission mixte catholico-orthodoxe (Liban, 23 juin 1993), vu qu'elle est hérétique et qu'elle manque de sacrements valides, et l'Eglise Orthodoxe a la conscience d'être de façon exclusive, seulement elle, l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique» (Revue du Sacré Synode de l'Eglise Grecque, *Ekklististiki Alitheia* 1, 2000, 1-7)

<sup>5</sup> Cf. Congar, *Chrétiens désunis* 311

## 2. L'ecclésiologie du père Congar

### 2.1. *L'Eglise est plénitude*

Dans son livre *Chrétiens désunis*, Congar énonce de façon synthétique aux pages 283 et 284 sa pensée sur l'Eglise et sur l'appartenance à cette dernière:

Dieu a fait, de son Eglise, et d'abord de son Christ, une plénitude, selon l'ordre admirable dont procède son amour : la plénitude de la divinité habite corporellement dans le Christ ; le Christ se communique à son Corps, dont il fait ainsi sa plénitude ; en lui, nous sommes tous remplis, en devenant les membres de son Corps, qui est l'Eglise. Ainsi l'Eglise, tout en étant une, a en soi, venant du Christ, la plénitude des principes capables de réconcilier avec Dieu tout homme et toute l'humanité. Elle a en soi, venant du Christ, des principes capables de donner à tout homme et à tous les hommes une animation nouvelle, celle du Second Adam, et de tout rassembler en un peuple nouveau de réconciliés, qui soit le Corps du Christ. Ces principes d'une vie nouvelle, qui sont l'âme immanente de l'Eglise, sont les principes mêmes d'unité de l'Eglise. Ils forment certes tous ensemble une seule âme d'une unique Eglise, parce qu'ils sont moins une addition d'éléments divers qu'une plénitude ordonnée, organique et vivante. Mais ils sont multiples parce que l'humanité est complexe, qu'ils doivent atteindre, pénétrer, animer, pour la réaliser en peuple de réconciliés et en Eglise. Bien qu'ils y aient ordre l'un dans l'autre, qu'ils se précisent et se complètent l'un l'autre, ils peuvent, dans une certaine mesure, être réalisés l'un sans l'autre : non certes dans l'Eglise comme telle, qui contient de façon inaliénable leur plénitude, mais en nous, dans les membres de l'Eglise qui peuvent être inégalement vivifiés par son âme et n'être animés que par une partie de ses énergies vivifiantes. Il y aura appartenance parfaite à l'Eglise, et, pour autant au Christ, quand on vivra selon tous ces principes de vie nouvelle et de réconciliation avec Dieu dont le Christ a déposé la plénitude dans son Eglise ; Il y aura appartenance imparfaite à l'Eglise,

et, pour autant au Christ, quand on vivra selon l'un ou l'autre de ces principes de vie nouvelle par quoi le Christ se constitue un peuple de réconciliés. C'est parce que les biens de la Nouvelle Alliance sont multiples qu'on peut être plus ou moins de l'Eglise et lui appartenir à des titres divers.

Il nous convient d'étudier ce long passage extrêmement important pour comprendre comment se réalise l'Eglise. Congar part de ce postulat que l'Eglise est constituée par une plénitude. Elle ne la tient pas d'elle-même, mais de Dieu, par le Christ, en qui habite corporellement toute la divinité. Il y a donc une adéquation entre Dieu, le Christ et son Corps qu'est l'Eglise. Non pas dans le sens où l'Eglise est Dieu, mais dans le sens où l'Eglise reçoit de Dieu sa plénitude. «L'admirable échange» de la liturgie de Noël se produit par l'Eglise: parce qu'il lui a été confié l'héritage divin, elle peut communiquer Dieu lui-même.

Cette plénitude à partir de Dieu peut se dire aussi à partir de l'humanité car le Christ est venu sauvé tous les hommes. Là est le second sens authentique de «catholique»: l'Eglise «correspond» à tous les hommes, elle est faite pour tous parce que, ce qu'elle offre à toute l'humanité, c'est le Christ en qui tout homme rencontre son *alter ego*, ou mieux, la révélation de son identité la plus profonde.

Cette plénitude est «inaliénable»: Elle est donnée une fois pour toute à l'Eglise qui ne peut la perdre. Ceci signifie que l'Eglise l'a reçue à son origine, depuis la Croix du Christ et la Pentecôte et la conserve au long des siècles sans augmentation ou diminution. Comme sa définition l'indique, la plénitude est un état stable, autant que Dieu. Il n'y a donc pas une Eglise imparfaite au début et parfaite à la fin (une église eschatologique) qui découvrirait dans son chemin historique de nouveaux éléments de sa plénitude. Tout est déjà donné car

c'est le Christ qui a donné et qu'il a tout donné dès l'origine<sup>6</sup>. Bref, «les Portes de l'Enfer ne tiendront pas contre elle» (Mt 16, 18), donc toute la corruption des hommes pécheurs n'auront sur elle que des conséquences secondaires. Elle ne touchera pas son être intime.

Il y a bien un défaut de plénitude dans l'Eglise. Ce défaut n'est pas un manque de l'Eglise en elle-même, de ses principes ou éléments qui la constituent, mais du fait que non seulement des chrétiens ne sont pas en totale communion avec elle et aussi qu'un nombre immense d'hommes ne sont pas encore incorporés au Christ par le saint baptême. L'Eglise sera effectivement accomplie en plénitude lorsque «Dieu sera tout en tous» (1Co 15, 28).<sup>7</sup> En ce sens, il y a une progression vers la plénitude mais qui n'est ni une question numérique (un nombre toujours croissant de chrétiens) ni géographique (l'extension effective de l'Eglise sur les nations), même si ces éléments numériques ont leur importance. Les Saintes Ecritures montrent même plutôt un échec de l'Eglise (Lc 18, 8 ; Ap 13, 8) dû au pouvoir de l'Ennemi (2 Th 2, 4-12 ; 1 Jn 2, 18. 22) et le Christ se demande s'il trouvera la foi lorsqu'il reviendra. Cette progression

<sup>6</sup> Evidemment l'idée d'une corruption de l'Eglise telle qu'elle fut présentée par Luther au XVI<sup>e</sup> siècle est un sujet qui a ici toute sa place. Mais au delà de savoir si l'Eglise s'est corrompue avec les siècles, qu'on pense à toutes les théories de «l'ère constantinienne» ou du Moyen Âge qui auraient dénaturées l'Eglise, toute confession pose comme principe premier qu'elle détient la vraie religion vécue en plénitude (même si cette plénitude n'est que le pâle reflet de la réalité céleste de l'Eglise que nous découvrirons dans son *plerôme* dans la gloire du Ciel). L'Eglise est un objet de foi. Elle fait partie de la foi, elle en est un article. Dire que telle Eglise est l'Eglise sainte de Dieu ne peut se faire à partir de la raison seule. L'acte de foi en l'Eglise requière l'assistance «du Père qui est dans les Cieux» (Mt 16,17). Comme le rappelle le Catéchisme de l'Eglise Catholique : «Dans le Symbole des Apôtres, nous faisons profession de croire une Eglise sainte (*Credo (...) Ecclesiam*), et non pas *en* l'Eglise, pour ne pas confondre Dieu et ses œuvres et pour attribuer clairement à la bonté de Dieu *tous* les dons qu'il a mis dans son Eglise.» (n.750) Il sort du propos de ce travail de traiter du caractère historique de l'Eglise et de son développement. Il sera bon toutefois de nous souvenir que l'Eglise et la foi sont intimement unis. L'Eglise est le témoignage de foi dans le présent des siècles. Si bien que l'on ne peut détacher l'un de l'autre. Il serait pour cela contradictoire penser que l'Eglise ce soit totalement corrompue à une époque, même si chaque époque de l'Eglise porte son lot de péchés. Ce travail s'attache à montrer qu'il existe une structure de l'Eglise qui précède son péché et la contingence des siècles, une structure voulue par Dieu «et les Portes de l'Hadès ne tiendront pas contre elle» (Mt 16,18).

<sup>7</sup> Cf. UR 4 : «Pourtant les divisions entre chrétiens empêchent l'Eglise de réaliser la plénitude de catholicité qui lui est propre en ceux de ses fils qui, certes, lui appartiennent par le baptême, mais se trouvent séparés de sa pleine communion.»



est de l'ordre de la grâce qui opère mystérieusement dans l'histoire pour la mener, par l'Eglise, à son achèvement.<sup>8</sup>

## 2.2. *Les éléments de la plénitude*

Le deuxième aspect essentiel de l'ecclésiologie de Congar est de dire que l'on peut distinguer les principes ou éléments que forme cette plénitude offerte par Dieu dans l'Eglise. L'Eglise détient la plénitude de ces principes mais l'effectivité des chrétiens de vivre selon ces principes leur donne une plus ou moins profonde appartenance à l'Eglise. Pour Congar, le baptême, qui est un, unique (Cf. Eph 4,4-6), incorpore au Christ : «de soi, tout véritable baptême incorpore à la véritable Eglise» (Congar, *Chrétiens désunis*, 285) ; si bien que Congar l'appellera «baptême catholique», qu'il soit donné ou non dans l'Eglise catholique tant qu'il est donné selon l'intention et les formes requises par l'Eglise catholique : «l'enfant est, par ce baptême, véritablement incorporé au Christ, véritablement incorporé à l'Eglise : oui, véritablement incorporé à la véritable Eglise»<sup>9</sup> (287). Ceci est le premier élément, la base fondamentale de l'appartenance à l'Eglise unique de Dieu.

Le second élément est la foi. Ce thème est plus complexe vu la diversité des professions de foi des communautés et surtout parce que la foi n'a pas toujours été gardé dans son intégrité. Toutefois, le minimum requis est de confesser la Trinité, c'est-à-dire un seul Dieu en Trois Personnes Divines consubstantielles entre elles. Le deuxième article essentiel de la foi est la divinité de la personne de Jésus, Fils de Dieu, incarnation de la deuxième personne de la Trinité<sup>10</sup>. Sans ce minimum, il ne semble pas que l'on puisse qualifier de chrétienne

---

<sup>8</sup> Cf. *Lumen Gentium* 48. En adelante LG

<sup>9</sup> Congar cite une longue série de références des Pères et du magistère constant de l'Eglise Catholique sur ce thème. Le Concile Vatican II, ne fera que confirmer ce fait (UR 3).

<sup>10</sup> Cf. UR 1

une personne même si elle se réclame de Jésus et du Nouveau Testament.

Congar énumère toute une série de biens qui se trouvent dans l'Église par lesquels chaque chrétien vit «une incorporation progressive au Christ, une entrée en part progressive de «la richesse incompréhensible du Christ» (284). Ces biens sont les institutions du Seigneur pour la Nouvelle Disposition du Nouveau Peuple de Dieu: les sacrements, l'intégralité de la foi professée et vécue, les Saintes Écritures, la hiérarchie par laquelle chaque âme doit se laisser guider vers la grâce...<sup>11</sup>

Ces éléments donnent la grâce. Mais ils ne peuvent se concevoir que dans leur unité «parce qu'ils sont moins une addition d'éléments divers qu'une plénitude ordonnée, organique et vivante.» Ils forment un tout et s'il manque une pièce au puzzle, s'introduira nécessairement une déficience, un manque, un handicap au corps. Ils sont ordonnés les uns aux autres comme dans un corps organique qui est vie. Si on part du baptême par exemple, celui-ci n'a aucune<sup>12</sup> signification sans la foi. L'entrée dans le monde de la foi fait entrer dans le monde de Dieu qui se révèle et parle aux hommes de façon cohérente. Une entorse à un article de la foi et tout l'édifice s'effondre ou au moins prend un mauvais pli<sup>13</sup>. La foi elle-même n'est pas une

<sup>11</sup> On reconnaît évidemment à travers cette description du père Congar, les trois groupes traditionnels d'éléments constitutifs de l'appartenance à l'Église : foi, sacrements, succession apostolique des évêques. (Nous y reviendrons lorsqu'il s'agira de qualifier ou non un groupe chrétien d'Église). Cependant, Congar a une conception dynamique de l'appartenance à l'Église qui permet de la comprendre non pas seulement de façon «formelle», mais comme la vie de la grâce dans le cœur des chrétiens.

<sup>12</sup> Il faudrait nuancer ce propos en nous souvenant que chaque sacrement opère *ex opere operato*, par la seule valeur du sacrement administré validement, indépendamment des dispositions et mérites de celui qui l'administre et de celui qui le reçoit. Toutefois, ici, nous voulons dire que le baptême administré en dehors de toute référence à la foi en Jésus serait une pure absurdité, un simulacre fantôme de sacrement.

<sup>13</sup> Cf. Congar, *Chrétiens en dialogue*, 453 et suivantes où l'auteur analyse la pensée de Luther et notamment le rôle de l'humanité du Christ dans le salut. Pour lui, la nature humaine est totalement corrompue si bien que l'humanité même du Christ n'a de sens que comme *caro peccati*. De là, son refus net de toute médiation humaine et que toute réalité du salut est l'œuvre de Dieu seul : «pour Luther, toute l'institution catholique comme ensemble de moyens extérieurs de grâce était le

sorte de credo intellectuelle sur Dieu, c'est une vie avec Dieu, en Dieu, qui ouvre au monde et fait entrer dans une famille concrète, l'Eglise. La foi s'ouvre sur le culte qui est le lieu propre de la grâce, spécialement l'Eucharistie par lequel le chrétien est introduit sacramentellement dans le mystère pascal du Rédempteur. «Faites ceci en mémoire de moi» ordonna le Seigneur la veille de sa passion. Qui pourrait se donner à lui-même ce pouvoir sinon Dieu par son Eglise visiblement instituée ce même soir dans le collège des Apôtres unis à son chef, Pierre, et perpétuellement présent dans les évêques leurs successeurs ?

Cette rapide analyse des principes de salut et de sanctification institués par le Seigneur nous conduit à cette nécessaire conclusion : l'Eglise est plus grande que l'Eglise ! Si ce que dit Congar est vrai (et nous verrons que sa théologie fut confirmée par le Concile Vatican II), dans quelque situation que l'on soit, il faudra reconnaître que du point de vue catholique, l'Eglise n'absorbe pas la totalité de l'Eglise puisqu'il existe des chrétiens qui y sont incorporés hors de ses frontières visibles<sup>14</sup>.

### 2.3. *Les éléments de la plénitude appliqués aux Eglises*

Suite à cette réflexion sur les chrétiens pris individuellement, Congar se demande si on peut transposer ce principe d'incorporation des chrétiens dans l'unique Eglise, aux communautés. En effet, il a toujours été reconnu l'appartenance (bien qu'imparfaite) des chrétiens dissidents à l'Eglise par leur baptême et leur foi, mais l'Eglise catholique ne s'était jamais vraiment posée la question du statut des églises qui lui sont séparées. S'il n'y a qu'une seule Eglise, comment

---

contraire même de *l'opus Dei in Christo* : au pied de la lettre elle était l'œuvre de l'Anti-Christ.» (p. 463). On voit se développer à partir d'un point de doctrine faux (la corruption totale de la nature humaine) un enchaînement d'erreurs.

<sup>14</sup> Nous mettrons par la suite de fortes nuances à cette affirmation.

comprendre l'existence «d'autres» églises ? Peut-on appliquer la thèse des éléments de sanctifications aux communautés chrétiennes pour les qualifier d'église ?

La réponse de Congar est positive:

On peut dire, nous semble-t-il, que les chrétientés dissidentes sont à des degrés divers des éléments d'Eglise. Elles sont des éléments d'Eglise dans la mesure où elles ont plus ou moins gardé, dans ce qui constitue leur réalité sociologique comme corps religieux, des éléments ou des principes réalisateurs de l'Eglise une. ... Ce sont, dans l'ordre d'une formation de plus en plus explicite et complète de l'unité : les réalités sacramentelles, principes d'une *vita in Cristo* par la grâce des sacrements : à la base le baptême, marquant l'âme du sceau du Christ ; au sommet l'Eucharistie, impliquant, pour sa célébration, le sacrement d'Ordre. La communion dans la vraie foi (dans la profession commune de la vraie foi), et donc dans la vraie et pleine charité : communion qui implique, répondant à l'action intérieure du Saint Esprit au plan proprement ecclésiastique, une soumission collective à la règle de la hiérarchie apostolique de magistère et gouvernement pastoral ; laquelle hiérarchie apostolique a elle aussi sa règle intérieure dans une primauté qui est une primauté dans l'ordre de l'apostolicité elle-même et qui, en lui donnant un critère, donne son sceau à la communion ecclésiastique. (Congar, *Chrétiens en dialogue*, 302).

La plénitude des moyens de grâce et de sanctification est unie à la plénitude de l'unité<sup>15</sup>. Ce sont comme deux transcendants unis sur l'être de l'Eglise qui est, comme le définit le Credo, un et saint. Si on peut distinguer ce qui constitue l'Eglise sainte de ce qui la constitue une, on ne peut les séparer sans l'endommager gravement parce que chaque élément enlevé affecte la substance de son corps mystique. Sa substance c'est le Christ qui rayonne d'elle et se donne

<sup>15</sup> Cf. Congar, *Chrétiens en dialogue*, 283 : «Ces principes d'une vie nouvelle, qui sont l'âme immanente de l'Eglise, sont les principes mêmes d'unité de l'Eglise.»

sans partage à partir d'elle. Comme un corps, l'Eglise est constituée pour garder intègre l'héritage du Christ.

Les éléments d'Eglise, forment l'Eglise, la constituent Eglise, jusqu'à sa plénitude d'unité et d'unicité. Les éléments d'Eglise ce sont les principes de grâce et de sanctification institués par le Christ pour continuer son œuvre de salut. C'est tout l'ordonnement de la Nouvelle Alliance pour rendre présent l'œuvre de salut du Christ. La forme fondamentale de ces institutions est sacramentelle. C'est pourquoi l'Eglise dans son ensemble est comme un sacrement : tout ce qu'elle est concrètement est la «matière» qui signifie et actualise le mystère rédempteur du Christ, ou même mieux, le Christ lui-même, comme la prolongation de sa personne.

A la vue de ces éléments fondamentaux on peut définir «église» une communauté chrétienne et se demander pour ce groupe de chrétiens visiblement identifiable par son homogénéité interne, à quel degré a-t-il conservé les principes réalisateurs de l'Eglise une.

#### 2.4. *L'Eglise catholique réalise la plénitude*

Dans *Chrétiens désunis*, puis de façon plus systématique dans *Chrétiens en dialogue*, la thèse des éléments d'Eglise permet à Congar de confirmer ce que l'Eglise catholique a toujours cru d'elle : elle est l'unique Eglise<sup>16</sup>. Cette affirmation n'est pas seulement un acte de foi de la réalité interne de l'Eglise qui, selon le dessein de Dieu reçoit de lui la plénitude de sa grâce comme son épouse «toute resplendissante, sans tâche ni ride ni rien de tel, mais sainte et immaculée» (Ep 5,27), mais l'aboutissement «logique» de l'ordonnement des

---

<sup>16</sup> Cf. Congar, *Chrétiens en dialogue*, 278 : «C'est un fait. Si, pour nous, l'unique Eglise, est l'Eglise catholique, il y a en dehors d'elle des âmes qui sont à Jésus-Christ. ... Si nous revendiquons pour notre Eglise la qualité de véritable et d'unique, que faisons-nous des autres «Eglises». p. 279 : «Si nous croyons que l'Eglise catholique est l'Eglise de Jésus-Christ, son unique Eglise, et que cette Eglise est vraiment son Corps mystique, il n'y aura qu'une manière dont nous pourrions, théologiquement, reconnaître à nos frères séparés valeur chrétiennes ... et qualités de membres de l'Eglise catholique».

éléments qui réalisent l'Église en sa plénitude. Une question subsidiaire serait de se demander : que manquerait-il à l'Église pour qu'elle ne soit pas la pleine réalisation de l'épouse bien-aimée du Christ ?

D'un point de vue sociologique, il lui manque d'être parfaitement sainte puisqu'elle est faite sur terre de pécheurs, mais la doctrine refuse de partir de là et à la suite de Paul, elle part de Dieu qui l'engendre et lui donne la plénitude des moyens du salut comme nous l'avons dit dans notre première partie.

D'un point de vue eschatologique, il lui manque la consommation finale. Cela dit, cette consommation ne peut se concevoir comme l'arrivée d'une autre Église différente de celle instituée par le Christ puisque «la cité sainte, Jérusalem, qui descend du ciel de chez Dieu ... repose sur douze assises portant chacune le nom de l'un des douze apôtres de l'Agneau.» (Ap 21,10.14). La vision de l'Apocalypse unit le commencement apostolique à la fin eschatologique et oblige à affirmer un unique sujet (ou substrat) identique en son développement. Confesser que l'Église est apostolique c'est reconnaître que l'Église fondée sur terre par Jésus de Nazareth par le choix des 12 Apôtres sera l'Église glorieuse et définitive du Ciel.<sup>17</sup>

La Jérusalem céleste repose sur le nom des 12 Apôtres de l'Agneau parce que le Corps mystique du Christ est ordonné pour constituer une société unie réellement (cf. Eph 2,20-22). Cet ordonnancement est la tradition apostolique reçue du Christ et ce sont «les éléments d'Église»:

---

<sup>17</sup> Cf. Jean Paul II, *Ut unum sint*, 14 : «L'Église catholique croit que dans l'événement de la Pentecôte Dieu manifesta déjà l'Église dans sa réalité eschatologique (...). Elle est déjà donnée. Pour cette raison, nous sommes déjà dans les derniers temps. Les éléments de cette Église déjà existent, ensemble dans la plénitude, dans l'Église catholique et, sans cette plénitude, dans les autres communautés.» Cf. C.E.C, n.865 : «L'Église est une, sainte catholique et apostolique, dans son identité profonde et ultime, parce que c'est en elle qu'existe déjà et sera accompli à la fin des temps «le Royaume des Cieux», le «Règne de Dieu», advenu dans la personne du Christ...»

Ce que Jésus a fait c'est de l'instituer [l'Eglise] selon une nouvelle et définitive Disposition (*Diathèkè*) ... or les éléments de cette nouvelles disposition, constitutifs de l'Eglise, ... sont : 1° la révélation et le dépôt de la foi évangélique, qui est essentiellement la foi trinitaire ; 2° l'institution des sacrements, d'abord ceux du baptême et de l'Eucharistie, mais aussi ceux que nous voyons exercer par les Apôtres et en particulier l'imposition des mains pour le ministère ; 3° l'institution du ministère apostolique chargé, et du dépôt de la foi, et de la célébration des sacrements – tels sont les trois éléments essentiels qui ... font qu'il y a Eglise. On peut dire qu'ils structurent l'Eglise. ... Si on nous a suivi jusqu'ici, on ne contestera pas les conséquences suivantes : 1° Il n'y a qu'une Eglise véritable ; en elle se trouve la plénitude des éléments structuraux transmis depuis le Christ et les Apôtres ... 2° Cette structure essentielle est liée à la succession apostolique dans l'épiscopat, par laquelle existent en une portion de l'espace et du temps mais en continuité avec tout l'espace et tout le temps, le dépôt de la foi apostolique, des sacrements et des pouvoirs apostoliques. ... L'Eglise de soi une et unique se réalise quant à l'essentiel dans les Eglises locales instituées selon la loi de l'apostolicité, à savoir par la communication depuis les Douze de ce qui a été disposé par le Seigneur pour assembler les hommes en un peuple de Dieu et en une Eglise qui fût son corps visible (Congar, *Chrétiens en dialogue*, 233-234).

Si on s'arrête à ce stade de la logique du père Congar, on peut plus ou moins facilement discerner quels groupes chrétiens peuvent être qualifiés d'Eglise au sens propre. C'est évidemment l'Eglise catholique constituée de diocèses à la tête desquels un évêque témoigne de l'apostolicité et de l'intégralité du dépôt évangélique. Mais ce sont aussi les Eglises orientales qui ont aussi ces éléments<sup>18</sup>. On voit

<sup>18</sup> Cf. la note 40, p. 235 du même ouvrage où le père Congar se demande dans quelle mesure les églises nestoriennes et monophysites, à cause d'une profession de foi imparfaite, peuvent être qualifiées d'Eglise. Depuis lors, il semble que l'apostolicité du ministère épiscopal de ces communautés l'emporte sur l'hérésie (par ailleurs souvent partielle parce que la définition de la foi peut être formulée différemment tout en s'accordant sur l'essentiel comme le fit le concile de Florence à propos du

que la réalisation concrète d'une Eglise se constitue à partir et dans ces trois éléments essentiels qui comme nous l'avons vu s'ordonnent et s'appellent l'un l'autre comme une unique plénitude.

Cela veut dire que l'Eglise unique est la somme des églises locales ainsi constituées ? Que ferait alors leur unité ? Du côté orthodoxe, l'unité vient de la foi partagée par tous et définis par les premiers conciles œcuméniques, et des sacrements, spécialement l'Eucharistie. Les faits montrent cependant que cette communion est imparfaite car les églises orientales ont tendance à se morceler, à se nationaliser<sup>19</sup>.

Aussi le père Congar va plus loin et donne l'ultime élément essentiel (c'est-à-dire, apostolique, reçu du Christ, transmis par les Apôtres) qui permet d'achever la plénitude et de l'attribuer à l'Eglise catholique seule parce que elle seule l'a. Pour que le corps des églises locales ne se morcellent pas, pour que la communion universelle se réalise vraiment, organiquement et visiblement, il faut qu'un principe d'unité se trouve dans l'apostolicité, c'est-à-dire, dans la structure la plus externe de l'Eglise par rapport à la foi et aux sacrements qui ont une dimension plus interne<sup>20</sup>. Si l'évêque, comme successeur des Apôtres fait l'unité et fait l'Eglise dans sa portion de temps et d'espace, il ne se suffit pas pour faire l'unité catholique, même dans l'idéal où chaque évêque serait pleinement ouvert à l'univers de l'Eglise dans ce souci de toutes les églises dont parle saint Paul.

---

*Filioque* et plus récemment, la commune déclaration sur la justification entre l'Eglise catholique et les communautés protestantes) et leur donne le titre d'Eglise. «Une seule chose est sûr en toute hypothèse : une communauté qui manque de la succession apostolique, laquelle ne supporte pas de plus ou de moins ne peut être qualifiée d'Eglise, même locale.» (cf. UR, 15 pour les orthodoxes et 22 pour les communautés ecclésiales protestantes).

<sup>19</sup> Eglise orthodoxe russe, Eglise orthodoxe roumaine, Eglise orthodoxe grecque... le tout récent échec d'un concile pan-orthodoxe confirme l'impossibilité de ces Eglises à trouver une unité (communion) effective, qui dépasse les simples déclarations de principe.

<sup>20</sup> Toutefois, la visibilité de la foi se rend par ses définitions dogmatiques et celle des sacrements par sa liturgie, c'est pourquoi ils sont «des institutions» bien visibles capables aussi de former une vraie communauté ou communion bien qu'imparfaite dit le Concile et ceci même avec des groupes chrétiens qui ne sont pas au sens propre églises (cf. UR, n.3).



A vrai dire, cette communion universelle a, elle aussi, ses exigences. La principale se trouve dans le domaine même de l'apostolicité. Nous professons que le Seigneur a structuré son Eglise non seulement au plan des communautés locales, mais au plan de l'Eglise universelle, et qu'il l'a structuré en structurant l'apostolicité elle-même. ... Pierre a reçu une primauté dans l'ordre même de l'apostolat et de l'apostolicité, organisant ceux-ci du dedans autour d'un centre géographique ou historique. ... C'est pourquoi la structure des églises locales a quelque chose d'imparfait ... quand cette église locale n'est pas unie au principe apostolique pétrinien, au centre et au critère d'unité vivant dans l'épiscopat romain. ... Il peut y avoir des communautés chrétiennes vérifiant la qualité d'église locale, mais d'une façon imparfaite, faute de communion aux principes institués par le Seigneur pour structurer l'Eglise locale. Telle m'apparaît être la situation des églises orthodoxes (Congar, *Chrétiens en dialogue*, 234-235).

Cet élément essentiel propre à l'Eglise catholique est le primat du successeur de Pierre.<sup>21</sup>

Ainsi, dans *Chrétiens en dialogue*, le père Congar a pu qualifier de façon plus systématique pourquoi l'Eglise catholique est l'Eglise de Dieu tout en associant à cette vérité que les églises orientales sont bel et bien des églises au sens propre. L'Eglise catholique n'a jamais douté de ces deux affirmations<sup>22</sup>. Mais la combinaison de ces deux vérités est difficile à concilier ! Nous comprenons aisément où est

<sup>21</sup> Cf. Jean Paul II, *Ut unum sint*, 88 : «Entre toutes les Eglises et Communautés ecclésiales, l'Eglise catholique est consciente d'avoir conservé le ministère de l'Apôtre Pierre, l'évêque de Rome, que Dieu a constitué comme «principe et fondement perpétuel et visible d'unité» (LG 23) et que l'Esprit soutient pour qu'il fasse participé les autres à ce bien essentiel.»

<sup>22</sup> cf. Congar, *Chrétiens en dialogue*, 229-231 qui est un large recensement de textes officiels des papes donnant aux orientaux le titre d'Eglises, même après le schisme de 1054. Toutefois, l'encyclique de Pie XII, *Mystici Corporis* de 1943 réserve à l'Eglise catholique l'exclusivité d'être Eglise puisqu'elle est l'Eglise du Christ (*lamvero ad definiendam describendamque hanc veracem Christi Ecclesiam – quae sacra, catholica, apostolica, Romana Ecclesia est.*). Les chrétiens non-catholiques étaient seulement considérés comme «ordonnés» à l'Eglise sans y être pleinement incorporés et on ne savait pas bien s'ils recevaient la grâce par médiation de leur communauté ou de façon indirecte par l'Eglise catholique, ou directement par miséricorde divine, car on évitait de donner aux corps schismatiques un caractère ecclésial.

la difficulté : il n'y a qu'une Eglise. Unique est l'Eglise instituée par Jésus. Il n'a pas dit à ces Apôtres d'aller fonder chacun «son» église de sorte qu'il y aurait l'Eglise de Pierre et l'Eglise de Paul, et l'Eglise de Jean... (cf. 1 Co 1,10-13), de sorte que chaque Apôtre combinerait, selon les circonstances culturelles de l'aire géographique qui lui serait allouée, la foi de Jésus. Nous avons cette Eglise, elle est l'Eglise catholique du Pape avec les évêques en communion avec lui. Il y a toutefois, hors de celle-ci<sup>23</sup> de vraies Eglises apostoliques.

Mais alors l'Eglise est une mais plusieurs ? A vrai dire, Congar ne donne pas de solution à cette contradiction. Il se contente d'affirmer l'unicité de l'Eglise réalisée dans l'Eglise catholique et d'affirmer que cette Eglise une se réalise aussi localement autour de l'évêque tout en lui manquant le principe interne de l'unité totale de l'Eglise universelle qu'est le successeur de Pierre pour les Eglise orientales hors de sa communion<sup>24</sup>. On peut dire que Congar ne dit pas comment «ça fonctionne», comment ces deux réalités peuvent aller ensemble sans s'exclure. C'est ce que va tenter de faire le Concile Vatican II dans la Constitution Dogmatique sur l'Eglise, au numéro 8 en employant la fameuse formule *subsistit in*.

<sup>23</sup> A cause des schismes... Le schisme est un élément théologique négatif (il sépare les églises) mais aussi positif car il assure de la continuité apostolique depuis l'unique Eglise catholique. Sans schisme il ne peut y avoir d'Eglise car une «autre» Eglise (toujours au sens propre) ne peut surgir d'elle-même, de quelqu'un qui fonderait une église. C'est pourquoi on parle du schisme d'Orient pour parler de la rupture avec les orientaux en 1054. (Les hérésies luthériennes et anglicanes, quant à elles, sont non seulement une altération de la foi authentique mais aussi une corruption irrémédiable de l'être de l'Eglise qui interrompt la succession apostolique et donc l'Eglise au sens propre.) C'est peut-être cette notion de schisme que Congar a en tête pour ne pas rendre compte de la contradiction que nous soulignons ici : au fond c'est la même Eglise en deux réalités séparées entre elles par une sorte d'élément extérieur à sa substance (les actes d'excommunication réciproques), l'élément essentiel pétrinien étant comme implicitement reconnu et relativement inefficace (la réalité de la vie ecclésiale montre que le Pape garde une sorte de primat d'honneur implicite dans l'Eglise orthodoxe). La formule d'*Unitatis redintegratio* rend bien compte de cette idée: «Ce très saint Concile espère que, renversé le mur qui sépare l'Eglise d'occident et d'orient, on se retrouvera en une seule demeure, dont la pierre angulaire est le Christ Jésus et que se fera des deux une seule chose.» (18)

<sup>24</sup> C'est en tout cas ce qui m'apparaît à la lecture des livres cités ici.

### 3. L'ecclésiologie du Concile Vatican II

#### 3.1. *L'Eglise de Dieu subsiste dans l'Eglise catholique*

Pour le problème qui nous intéresse il suffit de citer cette partie de la *Lumen gentium*:

C'est là l'unique Église du Christ, dont nous professons dans le symbole l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité, cette Église que notre Sauveur, après sa résurrection, remit à Pierre pour qu'il en soit le pasteur (Jn 21,17), qu'il lui confia, à lui et aux autres Apôtres, pour la répandre et la diriger (cf. Mt 28,18, etc.) et dont il a fait pour toujours la «colonne et le fondement de la vérité» (1Tm 3,15). Cette Église comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Église catholique qu'elle subsiste, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de sa sphère, éléments qui, appartenant proprement par le don de Dieu à l'Église du Christ, portent par eux-mêmes à l'unité catholique (8).

Le Concile répond à la question que nous nous posions au début de savoir où est l'Église de Dieu. Elle est dans l'Église catholique que l'on peut empiriquement identifier à ce corps chrétien uni par l'évêque de Rome et les évêques en communion avec lui. Le concile reprend le schéma des éléments pour donner consistance aux réalités ecclésiales qui sont hors de sa sphère visible.

Vu ce que nous avons étudié avec le père Congar, le problème d'établir théologiquement comment justifier une telle position a été résolu. Seule l'Église catholique détient la plénitude de ces éléments qui donne à l'Église de Dieu toute sa substance vivante.

Le verbe *subsister* utilisé par les pères conciliaires donne à l'Église catholique d'être la substance même de ce corps qu'est l'Église : son être propre qui la constitue comme «un sujet» qui peut exister de

lui-même sans l'aide de quelque autre substrat. Par analogie, on peut comprendre l'existence de l'Eglise de la même manière qu'un être humain : il existe de lui-même dans sa réalité autonome et unique mais en rapport avec Dieu qui lui donne «l'être, le mouvement et la vie» (Ac 17,28). Encore une fois : ce sont les éléments d'Eglise qui la constitue en substance autonome, accomplie, parfaite, pleine.

*Subsister* peut se comprendre aussi de façon plus empirique : à travers les siècles, l'Eglise subsiste malgré toutes les divisions, les erreurs et les infidélités de la part de ses membres, les attaques dont elle a fait l'objet... Elle dure, elle reste, elle continue à être cette église, la même depuis la Pentecôte et jusqu'à la fin des temps, ce qu'à Dieu plaise.

C'est pour cela que c'est en elle que se fera l'unité perdue des chrétiens car elle a la légitimité de revendiquer pour elle seule la plénitude : les éléments d'Eglise hors d'elle «portent par eux-mêmes à l'unité catholique» puisque, comme nous l'avons vu, ces éléments se comprennent et prennent tout leur sens dans la plénitude qui les ordonne les uns aux autres comme la vie ordonne les organes dans un corps biologique.

### *3.2. Le subsistit n'est pas exclusif, il est inclusif*

L'Eglise catholique revendique donc pour elle seule la réalité de l'Eglise de Dieu. En ce sens, elle est l'unique Eglise de Dieu, de façon exclusive. Mais elle reconnaît, à d'autres groupes chrétiens la qualité d'églises<sup>25</sup> selon les critères définis par le père Congar et repris point par point par le Concile Vatican II et le magistère postérieur. En ce sens, son concept d'église est inclusif car les églises qui existent hors d'elle existent toutefois en elle. Nous disions plus haut que du point de vue catholique, l'Eglise n'absorbe pas la totalité de l'Eglise

---

<sup>25</sup> Là est le changement de Vatican II par rapport à l'Encyclique *Mystici Corporis*.

puisqu'il existe des chrétiens qui y sont incorporés hors de ses frontières visibles. La réalité est que l'Église catholique absorbe toute la réalité de l'Église puisque chaque église locale réalise l'Église une même si imparfaitement.

Par l'expression *subsistit in*, le Concile Vatican II a voulu proclamer deux affirmations doctrinales : d'une part, que malgré les divisions entre chrétiens, l'Église du Christ continue à exister en plénitude dans la seule Église catholique ; d'autre part, «que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures»,<sup>26</sup> c'est-à-dire dans les Églises et Communautés ecclésiales qui ne sont pas encore en pleine communion avec l'Église catholique.<sup>27</sup> Mais il faut affirmer de ces dernières que leur «force dérive de la plénitude de grâce et de vérité qui a été confiée à l'Église catholique (Déclaration *Dominus Jesus*, 16).

### 3.3. *L'harmonisation de ces deux affirmations tient dans le terme de substance.*

Les Eglises et communautés ecclésiales sont les signes plus ou moins parfaits de médiation salvifique, mais «non d'une Église idéale et métahistorique, sinon, signes qui procèdent de la sacramentalité de l'Église du Christ, dont le sujet historique est, comme nous l'avons dit, l'Église que préside le successeur de Pierre.» (Villar, 230).

Les éléments d'Église que conservent les autres églises appartiennent à l'Église Catholique<sup>28</sup>, ils sont ses dons propres confiés en

<sup>26</sup> Cf. Conc. Oecum. Vat. II, Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 8 ; cf. Jean-Paul II, Encycl. *Ut unum sint*, n. 13. Cf. aussi, *Lumen gentium*, n. 15 et Décr. *Unitatis redintegratio*, n. 3.

<sup>27</sup> «Contraire à la signification authentique du texte conciliaire est donc l'interprétation qui tire de la formule *subsistit in* la thèse que l'unique Église du Christ pourrait aussi subsister dans des Églises et Communautés ecclésiales non catholiques. «Le Concile avait, à l'inverse, choisis le mot *subsistit* précisément pour mettre en lumière qu'il existe une seule "subsistance" de la véritable Église, alors qu'en dehors de son ensemble visible, existent seulement des *elementa Ecclesiae* qui — étant des éléments de la même Église — tendent et conduisent vers l'Église catholique» (À propos du livre «Église : charisme et pouvoir» du P. Leonardo Boff. Notification de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : AAS 77 [1985] 756-762).

<sup>28</sup> Cf. *Lumen gentium*, n.8, UR n. 3 : «iure pertinent à l'unique Église du Christ»

plénitude par le Christ. Aussi ces éléments réalisent cette unique Eglise (et non pas une «autre» Eglise). Ils donnent substance aux autres églises par participation à l'unique Eglise de Dieu réalisée parfaitement dans l'Eglise catholique.

On ne peut comprendre cette relation des églises entre elles si on ne fait comme une métaphysique de l'Eglise. Au-delà du visible (du «physique») l'Eglise est le Christ «comme un sacrement»(LG 1)<sup>29</sup>. Derrière ces éléments qui la constituent il y a le Christ. Il est la tête, elle est le corps. C'est pour cela que de façon dévoyée, certains théologiens ont la tentation de séparer «l'Eglise du Christ» de ses réalisations concrètes (Eglise catholique comprise). Comme si chaque église réalisait, chacune selon son identité propre, «L'» Eglise comme sacrement du Christ. Mais ceci introduit une séparation entre «la matière» et ce qui est signifié. C'est-à-dire une séparation entre le Christ et l'Eglise mais aussi une réelle séparation entre les églises puisque les églises se retrouvent juxtaposées les unes aux autres sans autre lien que leur référence au Seigneur. Or il faut non seulement un lien réel avec le Christ mais aussi concret entre elles. Ce lien réel c'est l'Eglise catholique dans laquelle est le Christ qu'elle représente et dans laquelle sont les autres églises séparées mais ordonnées à cette unique église.

C'est pourquoi Congar et le Concile introduisent un degré d'ecclésiastité de ces communautés selon les éléments qui la composent. Elles sont plus ou moins église de l'unique Eglise. Et elles sont réellement déjà en communion avec cette unique Eglise. Aussi c'est l'unique Eglise de Dieu qui opère en ces groupes dissidents et qui ainsi communiquent vraiment la grâce.

<sup>29</sup> «L'Eglise étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain.»

## 4. Conclusion

La théologie des éléments, éléments de sanctification et de vérité, initiée par le père Yves Marie Congar<sup>30</sup> permet à l'Église catholique de développer une théologie, non seulement sur sa propre identité mais aussi sur l'identité des autres églises et communautés ecclésiales. Ces deux œuvres marquantes sur l'œcuménisme, *Chrétiens désunis* de 1937 et *Chrétiens en dialogue* de 1964 ont été accueilli par le dernier Concile œcuménique presque mot pour mot. Ainsi, pouvait-il dire après le Concile, dans les débats mouvementés qui le suivirent:

Avec l'expression du *subsistit in* le Concile a abandonné, non l'affirmation que l'Église du Christ et des Apôtres se rencontre dans l'Église catholique, mais la thèse d'une identité telle entre cette Église et les dons (par lesquels le Christ constitue son Corps) que l'Église serait «Église» de manière exclusive et que les autres chrétiens ne pouvaient être appelés membres du Corps du Christ, mais seulement «ordonnés» à ce Corps (thèse de l'Encyclique *Mystici Corporis*) (Congar, *Le développement*, 177).

De l'exclusivité surtout développée dans *Mystici Corporis*, on est passé à une *inclusivité* pour tenir ensemble l'identité de l'Église de Dieu à l'Église catholique et comprendre les Églises hors de la communion avec l'Église catholique, comme de vraies Églises ordonnées à retrouver leur pleine catholicité dans l'unique Église du Christ. Le Concile Vatican II a permis, en accueillant les thèses du père Congar, de valoriser et de distinguer soigneusement la situation des différentes communautés hors de l'enceinte formelle de l'Église catholique.

---

<sup>30</sup> En réalité, avant Congar on parlait des «*vestigia Ecclesiae*» pour définir ces éléments toujours présents dans les groupes chrétiens schismatiques. Cette expression vient de Luther. Par elle, il disait qu'il subsistait dans l'Église Romaine des vestiges de l'Église Apostolique, mais que dans son ensemble, celle-ci s'était corrompu avec les siècles.

Certains pourront croire qu'une telle prétention de l'Eglise catholique d'être celle du Credo la *una, sancta, catholica et apostolica* est un scandale au vu de son apparente misère et des autres églises qui elles aussi revendiquent ce droit. Nous disions au début que la première question œcuménique est de savoir où est cette Eglise. Nous y avons répondu avec le père Congar : elle est là, elle existe, elle a toujours existé et existera toujours s'il plaît à Dieu. L'œcuménisme n'a donc pas pour tâche de construire une autre forme d'unité entre les chrétiens que celle voulue par le Seigneur et que l'Eglise catholique offre. Sa tâche ultime, son but est «de réunir tous les chrétiens dans l'unité de l'unique Eglise de Jésus Christ» (UR 24), laquelle permet l'unité dans la diversité parce qu'elle est très justement appelée catholique.

Sur ce point, Congar comme le Concile insiste sur le fait qu'unité ne signifie pas uniformisation. C'est le propre de la catholicité de pouvoir embrasser dans l'unité la diversité. L'œcuménisme «du retour» des chrétiens et communautés séparées dans la barque de Pierre ne s'oppose pas à la richesse des diversités générées par les traditions passées, même lorsqu'elles se sont développées hors de l'Eglise. Il y aura toujours des éléments à corriger, des conversions à opérer, mais lorsque ces traditions correspondent à l'Évangile et à la Tradition, elles peuvent parfaitement «entrer» dans l'Eglise catholique. Elles sont en fait chez elle. Car l'Eglise ne s'identifie pas à une tradition (la latine et romaine). L'Eglise est un organisme vivant qui peut intégrer toute la richesse spirituelle, culturelle, liturgique, artistique... des communautés séparées et même du monde, avec le discernement nécessaire. Le passé nous offre des exemples de la possibilité d'un œcuménisme du retour dans la vérité et le respect des traditions, notamment avec les «uniates» suite au Concile de Florence, mais aussi, plus récemment avec les communautés anglicanes qui réintégrèrent l'Eglise sous le pontificat de Benoît XVI. Ce rattache-



ment qui est au sens propre un retour<sup>31</sup>, respecte pleinement la tradition anglicane et la foi catholique, tout en laissant primer cette dernière. C'est la foi catholique qui «juge» les traditions spirituelles, liturgiques et canoniques de ces églises anciennement dissidentes. Ce jugement peut se faire grâce aux éléments de sanctification et de vérité que l'on peut identifier dans chaque tradition. Par exemple, les communautés anglicanes ne pouvaient être définies «églises» à cause de l'invalidité de leurs ordinations épiscopales<sup>32</sup>. Mais elles avaient gardé la structure et la liturgie des sacrements proches de la Tradition Catholique. Il a donc été possible de séparer le bon grain de l'ivraie et «transformer» ces communautés en véritables églises catholiques en corrigeant certaines erreurs anglicanes. On peut dire que l'œcuménisme de *Anglicanorum coetibus* réalise parfaitement l'œcuménisme voulu et pensé par les pères du Concile Vatican II. Sans nier la foi de l'Eglise Catholique comme critère de l'authenticité de la Tradition, celle-ci peut intégrer en elle les traditions les plus diverses et recevoir leur richesse pour que un jour tous les chrétiens partagent ensemble le même pain eucharistique et boivent au même calice de l'Alliance Eternelle scellée dans le sang du Sauveur.

**Thibault de Pontbriand**

Estudiante Magister Facultad de Teología

Pontificia Universidad Católica de Chile

*tibo2pontbriand@hotmail.com*

---

<sup>31</sup> La Communion anglicane nait d'un schisme avec l'Eglise catholique lorsque le roi d'Angleterre Henri VIII décide de se proclamer chef de l'Eglise d'Angleterre en 1534 par l'Acte de Suprématie.

<sup>32</sup> Cf. Léon XIII, *Apostolicae curae* : «les ordinations faites selon le rite anglican ont été et sont absolument sans valeur.»

## BIBLIOGRAFÍA

- Benoit XVI. Constitution Apostolique, *Anglicanorum coetibus*, sur l'établissement d'ordinariats personnels pour les anglicans qui entrent dans la pleine communion avec l'Eglise Catholique, 4 novembre 2009.
- Concile Vatican II. Constitution dogmatique sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, 21 novembre 1964
- Concile Vatican II. Décret sur l'œcuménisme, *Unitatis Redintegratio*, 21 novembre 1964
- Congar, Yves Marie. *Chrétiens désunis*. Paris : Editions du Cerf, 1937. Impreso
- Congar, Yves Marie. *Chrétiens en dialogue*. Paris : Editions du Cerf, 1964. Impreso
- Congar, Yves Marie. «Le développement de l'évaluation ecclésiologique des Eglises non-catholiques. Un bilan». *Revue de droit canonique* 25. 1975: 177-185. Impreso.
- Congrégation pour la Doctrine de la foi, Déclaration *Dominus Jesus*, sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus-Christ et de l'Eglise, 16 juin 2000.
- Jean Paul II. Lettre Encyclique sur l'engagement œcuménique «*Ut unum sint*», 25 mai 1995.
- Villar, José Ramon. *La Iglesia de Cristo «subsistit in» la Iglesia Católica (Lumen Gentium 8)* ; Teocominicação, Porto Alegre, v. 42, n. 2, jul/dec. 2012: 224-241
- Léon XIII. Lettre Apostolique, *Apostolicae curae*, 13 septembre 1896
- Pie XII. Lettre Encyclique, *mystici Corporis Christi*, sur le corps mystique de Jésus Christ et sur notre union en lui avec le Christ, 29 juin. 1943

74 | LA RECEPCIÓN DEL CONCILIO VATICANO II DE LA TEOLOGÍA SOBRE EL  
ECUMENISMO DEL PADRE YVES MARIE CONGAR Y ALGUNOS ASPECTOS  
DEL DEBATE TEOLÓGICO QUE SOBREVINO

Revue du Sacré Synode de l'Eglise Grecque, *Ekklistiki Alitheia* 1.  
2000: 1-7. Impreso.